

Listes de NIM

La liste de NIM prévisionnelle :

- permet de réserver le financement en lien avec un NIM :
 - le réseau pourra ainsi s'assurer que le financement respecte les limites prévues par le Programme services-conseils pour chaque entreprise agricole;
 - le dispensateur s'assure de la disponibilité du financement;
- est facultative pour les CCAE :
 - mais fortement recommandée dans le cas où une entreprise agricole fait affaire avec plus d'un dispensateur afin d'éviter que le dépassement du financement maximal soit constaté après la livraison du service;
- est obligatoire pour les dispensateurs privés :
 - elle doit être remise au réseau avec le contrat de service pour tout service financé en agroenvironnement;
 - elle permet au réseau Agriconseils d'enregistrer le financement prévu au dossier du producteur afin de s'assurer de respecter le financement maximal autorisé;
- est générée à partir de Profil :
 - le dispensateur (privé ou CCAE) y indique pour chaque entreprise agricole, les services subventionnés qu'il prévoit livrer (estimation);
- ne donne lieu à aucun financement :
 - le financement est versé seulement lorsque le travail **est réalisé** alors que cette liste présente une prévision de ce qui sera fait;
- peut être déposée à plusieurs reprises :
 - chaque liste déposée doit **inclure les données déjà inscrites dans les listes précédentes.**

La liste de NIM réclamation en cours d'année :

- permet d'obtenir 80 % du financement pour le travail **réalisé** :
 - dans le cas d'un PAA, d'une mise à jour du plan d'action du PAA et d'une évaluation détaillée et ciblée, la page de signature du document doit aussi être déposée afin d'obtenir la réclamation;
 - dans le cas du dispensateur privé, une facture doit aussi être déposée;
- est obligatoire pour obtenir du financement;
- est générée à partir de Profil :
 - le dispensateur (privé ou CCAE) y indique pour chaque entreprise agricole, les services subventionnés qui ont été **réalisés**;
- peut être déposée à plusieurs reprises :
 - chaque liste déposée doit **inclure les données déjà inscrites dans les listes précédentes.**

Inscrire les données pour la liste de NIM

Vous devez utiliser « Inscrire les données pour la liste de NIM » à partir du menu « Administration » de Profil. La liste *Réclamation en cours d'année* est sélectionnée par défaut. Pour inscrire les données de la liste prévisionnelle, il faut la choisir dans le menu déroulant « Versement ».

Liste prévisionnelle

Vous devez indiquer le type de PAA qui sera réalisé en 2014 à partir du menu déroulant. Il faut aussi indiquer le coût facturé à l'entreprise agricole (subvention et part du producteur) en lien avec ce travail.

Vous devez indiquer les heures estimées pour l'accompagnement et les évaluations détaillées et ciblées, s'il y a lieu, ainsi que le taux horaire. Si le PAA contient déjà ces informations, vous pouvez les importer en utilisant les boutons « Heures estimées » et « Taux horaire ». Les données doivent par la suite être enregistrées puis la liste de NIM peut être générée à partir du menu « Rapports » en sélectionnant « Reddition de comptes ».

La liste doit être transmise au réseau Agriconseils.

Réclamation en cours d'année

Vous devez indiquer le type de PAA qui a été réalisé en 2014 à partir du menu déroulant. Seuls les PAA conformes (conformité partielle) permettent une réclamation pour un PAA ou la mise à jour du plan d'action. Il faut aussi indiquer le coût facturé à l'entreprise agricole (subvention et part du producteur) en lien avec ce travail. Pour une réclamation d'accompagnement sans mise à jour, le PAA 2013 doit être dupliqué en 2014 mais sa conformité n'est pas nécessaire.

Vous devez indiquer les heures réalisées pour l'accompagnement et les évaluations détaillées et ciblées. Il est possible d'importer le taux horaire du tableau 4 du PAA en utilisant le bouton « Taux horaire ».

Les données doivent par la suite être enregistrées puis la liste de NIM peut être générée à partir du menu « Rapports » en sélectionnant « Reddition de comptes ».

La liste doit être transmise au réseau Agriconseils accompagnée des livrables si nécessaires (page de signature).

Pour la fin de l'année financière (mars 2015)

Lors de la réclamation de fin d'année, le financement restant (20 %) sera accordé sur dépôt des livrables : liste de NIM dernier versement et fichier sécurisé.

Il sera aussi obligatoire d'indiquer au plan d'action du PAA les heures d'accompagnement pour chacune des actions pour laquelle du financement est réclamé.